PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2026, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6

Sont également présents :

Monsieur Antoine Marcil, Directeur général

Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2026-09-*** OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2026-09-678

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

1.0 Ouverture de l'assemblée
2.0 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2026
3.0 Correspondance
3.1. CAUREQ - État d'avancement de l'implantation du 9-1-1 de prochaine génération
3.2. MAHM - États financiers comportant une opinion avec réserve
3.3 MRC HCN - Certificat de conformité du règlement 26-03
3.4 MRC HCN – Dépôt du rôle triennal d'évaluation - Exercices 2027-2028-2029
4.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 août 2026
4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2026
5.0 Trésorerie
5.1. Rapport des dépenses du mois et autorisation
5.2. Dépôt du rapport du maire 2025
5.3. Demande de soutien - Fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire
5.4. Demande de soutien - Association du cancer de l'Est du Québec / Hôtellerie Omer-Brazeau
5.5. Demande de soutien - Zec d'Iberville
6.0 Hygiène du milieu et recyclage
7.0 Sécurité publique
8.0 Travaux publics
8.1 Acquisition d'un camion et d'équipements de déneigement
9.0 Aqueduc et eaux usées
9.1 Remplacement du système de télégestion du service d'aqueduc
10.0 Loisirs et tourisme
10.1 Renouvellement adhésion ARLPHCN Côte-Nord
10.2 Autorisation de demandes d'aide financière - Évènement Vin et fromage
11.0 Santé et bien-être
12.0 Urbanisme et développement du territoire
12.1. Appui au programme Essor Côte-Nord – Nitassinan
13.0 Législation
13.1 Adoption du second projet de règlement 26-08 modifiant le règlement de zonage 98-09
14.0 Affaires nouvelles
15.0 Varia
16.0 Période de questions
17.0 Clôture et levée de la séance
17.1. Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-* CAUREQ - ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'IMPLANTATION DU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

Le directeur général dépose un document au Conseil municipal concernant l'état d'avancement de l'implantation du 9-1-1 de prochaine génération provenant du

CAUREQ.

2026-09-* MAHM - ÉTATS FINANCIERS COMPORTANT UNE OPINION AVEC RÉSERVE**

Le directeur général dépose un document au Conseil municipal concernant l'é tats financiers comportant une opinion avec réserve provenant du MAHM.

2026-09-* MRC HCN - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 26-03**

Le directeur général dépose un document au Conseil municipal concernant le c ertificat de conformité du règlement 26-03 sur l'entretien des bâtiments provenant de la MRC Haute-Côte-Nord.

2026-09-* MRC HCN - DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION / EXERCICES 2027-2028-2029**

Le directeur général informe le conseil qu'il a recu le dépôt du rôle triennal d'évaluation exercices 2027-2028-2029 transmis par Monsieur Jimmy Desgagné, évaluateur agréer pour la MRC de la Haute-Côte-Nord en date du 9 septembre 2026.

2026-09-679 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 août 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2026 tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-09-680 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses
incompressibles autorisées durant le mois d'août 2026 totalisant 74 277.62 $.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes
fournisseurs totalisant 117 479.41 $.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 74 277.62 $ pour le mois d'août 2026, et les comptes fournisseurs totalisant 117 479.41 $.

QUE le directeur général est autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2026-09-681 DÉPOT DU RAPPORT DU MAIRE 2025

ATTENDU QUE le maire doit faire rapport aux citoyens sur la situation financière de la municipalité conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le rapport du maire présente notamment les faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive prenne acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025;

QUE ce rapport soit diffusé sur le site internet de la Municipalité de Longue-Rive.

2026-09-682 DEMANDE DE SOUTIEN - FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la commission scolaire de l'Estuaire tient sa quatrière édition du Souper d'Hallowwen à emporter;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation et cet événement ont pour mission de contrer le décrochage scolaire, favoriser l'implication et le dépassement et développer le sentiment d'appartenance des élèves à école et à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-11-3996 prévoit que les aides financières accordées aux organisations et aux événements situés à l'extérieur du territoire de la municipalité de Longue-Rive sont limitées à un montant de 50,00 $;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive offre un soutien financier d'un montant de 50,00 $ à la Fondation de la commission scolaire de l'Estuaire;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive, et à procéder au paiement.

2026-09-683 DEMANDE DE SOUTIEN - ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC / HÔTELLERIE OMER-BRAZEAU

CONSIDÉRANT QUE l'association du cancer de l'Est du Québec et l'Hôtellerie Omer-Brazeau offrent du soutien aux personnes frappées d'un diagnostic de cancer dans la région de la Côte-Nord.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-11-3996 prévoit que les aides financières accordées aux organisations et aux événements situés à l'extérieur du territoire de la municipalité de Longue-Rive sont limitées à un montant de 50,00 $;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive offre un soutien financier d'un montant de 50,00 $ à l'association du cancer de l'Est du Québec;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive, et à procéder au paiement.

2026-09-684 DEMANDE DE SOUTIEN - ZEC D'IBERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la ZEC d'Iberville de Longue-Rive travaille présentement à l'organisation du Concours de panache d'orignal comme moyen de financement;

CONSIDÉRANT QUE que la ZEC d'Iberville souhaite une aide financière sous forme de commandite pour cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-11-3996 prévoit que les aides financières accordées aux organisations et aux événements situés sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive sont limitées à un montant de 200,00 $;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive offre un soutien financier d'un montant de 200,00 $ à la ZEC d'Iberville;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive, et à procéder au paiement.

2026-09-685 ACQUISITION D'UN CAMION ET D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive requiert l'acquisition d'un nouveau camion ainsi que des équipements de déneigement afin de maintenir la qualité des services municipaux et de remplacer un véhicule devenu désuet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive peut octroyer de gré à gré un contrat entraînant une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil applicable établi en vertu de l'article 29 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux, lequel est fixé à 139 000 $;

ATTENDU QUE la soumission numéro CB2228 de l'entreprise Desmeules Automobiles inc., au montant de 69 998,00 $, plus les taxes applicables, comprend une camionnette Ford F-350 4x4 à cabine double, équipée d'une caisse de 8 pieds, d'un moteur à essence V8 de 7,3 L ainsi que de divers équipements;

ATTENDU QUE la soumission numéro 59368 de l'entreprise Robitaille Équipement inc., au montant de 32 216,00 $, plus les taxes applicables, comprend tous les accessoires nécessaires au déneigement, soit une pelle à neige assemblée, un épandeur en acier inoxydable, un cadre de levage, un support de pelle et d'épandeur, un ensemble de lumières halogènes, ainsi que la pose complète de l'ensemble des équipements;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a analysé la conformité des soumissions et en recommande l'acceptation;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un solde suffisant dans son surplus accumulé non affecté, selon les derniers états financiers audités;

ATTENDU QU'un certificat de disponibilité des fonds a été émis par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi, attestant de la disponibilité des sommes requises dans le surplus accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

D'ACCEPTER la soumission numéro CB2228, datée du 10 septembre 2026, de l'entreprise Desmeules Automobiles inc., pour l'achat d'une camionnette Ford F-350 4x4 à cabine double, équipée d'une caisse de 8 pieds, d'un moteur à essence V8 de 7,3 L ainsi que de divers équipements, au montant de 69 998,00 $, avant les taxes applicables, représentant un coût net de 73 489,15 $ après les remboursements de taxes;

D'ACCEPTER la soumission numéro 59368, datée du 9 septembre 2026, de l'entreprise Robitaille Équipement inc., pour la fourniture et l'installation des équipements de déneigement, au montant de 32 216,00 $, avant les taxes applicables, représentant un coût net de 33 822,78 $ après les remboursements de taxes;

D'AUTORISER l'affectation d'une somme maximale de 107 311,93 $ provenant du surplus accumulé non affecté de la Municipalité afin de financer la totalité de cet achat;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Sylvain Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Antoine Marcil, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

2026-09-686 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉGESTION DU SERVICE D'AQUEDUC

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive utilise les services d'Automatisation JRT inc. pour la gestion informatique et la télégestion de ses infrastructures d'aqueduc;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive requiert une mise à niveau de son logiciel de télégestion pour son service d'aqueduc;

ATTENDU QUE la soumission numéro JRT-262003 de l'entreprise Automatisation JRT inc., au montant de 10 000 $, plus les taxes applicables, comprend le logiciel Multipli-Cité, la transmission d'alarmes par SMS, la production de rapports ainsi que plusieurs autres fonctionnalités nécessaires;

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat se situe en deçà du seuil légal obligeant le recours à un appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'entreprise Automatisation JRT inc. détient les droits de propriété intellectuelle exclusifs, les licences ou les garanties nécessaires relativement au logiciel de télégestion, empêchant l'exécution de ces prestations par un autre prestataire;

ATTENDU QUE le contrat vise à assurer la compatibilité, l'entretien, la mise à niveau et la conformité d'un système de télégestion déjà détenu et utilisé par la Municipalité, conformément aux exceptions prévues au cadre normatif

applicable;

ATTENDU QUE la soummission JRT-262003 de services professionnels soumise par la firme Automatisation JRT inc. en date du 9 septembre 2026 répond précisément aux besoins techniques, opérationnels et budgétaires de la Municipalité;

ATTENDU QUE les crédits nécessaires à cette dépense sont disponibles et prévus au budget de l'exercice financier en cours aux postes budgétaires 02 41200 522 et 02 41300 640;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

D'ACCORDER un contrat de gré à gré à l'entreprise Automatisation JRT inc. et d'accepter la soumission numéro JRT-262003 pour la prestation de services professionnels liés au logiciel de télégestion, pour un montant total de 10 000,00 $, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER Monsieur Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier, à signer, au nom de la Municipalité de Longue-Rive, le contrat de services professionnels ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2026-09-687 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU ARLPHCN CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Côte-Nord (ARLPHCN) offre des activités accessibles et inclusives pour permettre à chacun de s'épanouir. Avec ses services, elle soutient la participation sociale et le bien-être des personnes ayant des besoins particuliers.

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à ARLPHCN donne accès à des formations à tarif réduit, à l'admissibilité au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées et au service de prêt d'équipements adaptés, incluant la livraison gratuite.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive adhère au montant de 35,00 $ à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Côte-Nord;

QUE l'agente de développement économique, Caroline Hovington soit autorisée à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive, et à procéder au paiement.

2026-09-688 AUTORISATION DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÈNEMENT VIN ET FROMAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive souhaite organiser une soirée Vin et Fromage au profit de la modernisation de la salle de quille de la Municipalité;

ATTENDU QUE la réalisation de cet événement nécessite la recherche de partenaires financiers et l'obtention d'aides financières provenant de différents organismes et programmes;

ATTENDU QUE l'agente de développement économique et la responsable des loisirs et de la culture sont les personnes désignées pour coordonner les démarches relatives à l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'agente de développement économique et la responsable des loisirs et de la culture de la Municipalité de Longue-Rive à présenter, au nom de la municipalité, toute demande d'aide financière, de subvention ou de commandite auprès des ministères, organismes gouvernementaux, organismes de développement régional, entreprises privées ou tout autre partenaire susceptible de contribuer financièrement à l'organisation de la soirée Vin et Fromage;

QUE agente de développement économique et la responsable des loisirs et de la culture soient autorisées à signer et à transmettre tout document requis relativement à ces demandes;

QUE cette autorisation soit accordée uniquement dans le cadre de l'organisation de la soirée Vin et Fromage tenue au profit de la modernisation de la salle de quille de la Municipalité.

2026-09-689 APPUI AU PROGRAMME ESSOR CÔTE-NORD - NITASSINAN

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude socioéconomique récemment dévoilée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue;

CONSIDÉRANT que la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique ainsi qu'à d'importants enjeux de dévitalisation de plusieurs de ses communautés;

CONSIDÉRANT que l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

CONSIDÉRANT que, afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

CONSIDÉRANT que ce programme repose sur quatre piliers, soit :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;

- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;

-Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;

-Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive appuie l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Longue-Rive demande aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan de concert avec les communautés;

2026-09-691 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 26-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 98-09**

ATTENDU QUE le second projet de règlement 26-08 vise à permettre l'installation de roulottes de voyage dans les zones 54-R et 55-R;

ATTENDU QUE le second projet de règlement 26-08 vise à mettre en place un cadre normatif pour permettre l'utilisation de conteneurs maritimes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2026;

ATTENDU QUE des copies du second projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a obtenu copie du second projet de règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 10 septembre 2026, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

D'adopter le second Règlement 26-08 modifiant le Règlement de zonage 98-09;

DE transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord.

2026-09-*** PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 24, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 31.

2026-09-692 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 32.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 4

Sylvain Dugas, maire

Antoine Marcil , Greffier-trésorier